



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/305
8 avril 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 6 AVRIL 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre, datée du 5 avril 1998, que vous adresse le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, M. Mohammad Saïd Al-Sahaf, au sujet des violations de l'espace aérien iraquien qu'a commises un avion espion américain de type U-2 sous prétexte d'effectuer des levés aériens pour le compte de la Commission spéciale.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON

ANNEXE

Lettre datée du 5 avril 1998, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Ministre iraquien des
affaires étrangères

Nous avons l'honneur de nous référer à notre lettre, datée du 28 janvier 1998, que nous avons adressée au Président du Conseil de sécurité au sujet de la violation de l'espace aérien iraquien qu'a commise un avion espion américain de type U-2 sous prétexte d'effectuer des levés aériens pour le compte de la Commission spéciale (S/1998/89).

Nous tenons en outre à vous informer que l'appareil en question, qui décolle du territoire saoudien, viole régulièrement l'espace aérien de l'Iraq, portant atteinte à la souveraineté et à la sécurité du pays. Entre le mois d'août 1991 et la fin du mois de février 1998, cet avion a effectué 399 sorties représentant au total 1 752 heures et 18 minutes de vol.

Les faits révélés depuis la mise en service de cet appareil, dont il est fait état dans la lettre susmentionnée, ajoutés à la triste réputation de cet avion espion, qui a déjà été utilisé dans différentes régions du monde, doivent inciter l'Organisation des Nations Unies à revoir sa décision concernant le recours à cet appareil, dont les États-Unis d'Amérique se servent de manière coercitive pour violer l'espace aérien iraquien et espionner l'Iraq, et non pour atteindre les objectifs de la Commission spéciale. Une telle politique va totalement à l'encontre des objectifs et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, à savoir le respect de la souveraineté de tous les États Membres et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Nous condamnons ces violations injustifiées de l'espace aérien iraquien. En outre, nous saisissons cette occasion pour réitérer l'offre que nous avons régulièrement faite dans les 129 lettres que nous avons adressées au Secrétaire général de l'ONU sur la question, dans lesquelles nous proposons que la Commission spéciale se serve d'avions irakiens, et non d'avions étrangers, de façon à exclure toute possibilité d'utilisation de ces appareils à des fins qui portent atteinte à la souveraineté et à la sécurité de l'Iraq.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq

(Signé) Mohammad Saïd AL-SAHAF
